

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 09 février 2023 Par suite d'une convocation en date du 02 février 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 09 février 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 11 Délibération n° 04_2023</p>	<p>Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Carole ETTORI, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE (a donné pouvoir à Jérémie COURLET), Marie-José GIUSTI (a donné pouvoir à André MORARD), Rémi BESSERER, Gaëlle MESSINA Céline GEORG, Aline SIMOES Secrétaire de séance : Christelle DEROBERT</p>

Objet : convention de participation financière entre la CC Usse et Rhône et la Commune de Minzier pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Monsieur le Maire informe les élus que la régie des données (RGD) Savoie Mont-Blanc qui gère le logiciel Ris.net propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires devient un Groupement d'intérêt public (GIP)

Il précise que la RGD Savoie Mont-Blanc a redéfini sa politique commerciale en réduisant le nombre de ses interlocuteurs, en effet, elle se base sur les communautés de Communes pour gérer les abonnements avec les communes.

Aussi la régie des données (RGD) Savoie Mont-Blanc propose une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion avancée V3 » aux communes qui acceptent la mutualisation avec leur Etablissements Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement, la Communauté de Communes Usse et Rhône (CCUR) dans le cas présent.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de saisir cette opportunité commerciale en signant une nouvelle convention de participation financière avec la CCUSse et Rhône pour le logiciel « Ris.net Gestion avancée V3 »

Après lecture de la convention, Monsieur le Maire demande au conseil municipal, l'autorisation de signer cette nouvelle convention soumise par la CCUR et bénéficiaire ainsi du logiciel « Ris.net-gestion avancée V3 » géré par la RGD Savoie Mont Blanc à compter du 1^{er} janvier 2023 pour un montant annuel de 629.10 € et pour une durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la CCUR pour le logiciel « Ris.net Gestion avancée V3 » et bénéficiaire ainsi du logiciel Ris.net-gestion avancée V3 géré par la RGD Savoie Mont Blanc à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée indéterminée et pour un montant annuel de 629.10 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Christelle DEROBERT</p> 
--	---	---